



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la cinquième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 18 mai 2022 à 19 h, au Centre communautaire Ferland, 1600, 8e Avenue

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Aude Brassard-Hallé	Administratrice
Karim Chahine	Administrateur
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Sébastien Lachance	Administrateur

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
Jackie Smith	Conseillère municipale du district de Limoilou

Outre les personnes mentionnées, 12 personnes ont assisté à la rencontre du 18 mai 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et nomination à la présidence d'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. Nomination des membres cooptés 19 h 02
4. Élection des postes de dirigeants ou officiers 19 h 05
 - Présidence
 - Vice-présidence
 - Trésorerie
 - Secrétariat
5. Adoption des procès-verbaux du 16 mars et du 20 avril 2022, et prise d'acte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 20 avril 2022 19 h 15
6. Présentation d'un projet de déminéralisation dans le quartier Vieux- Limoilou par Cynthia Legault, conseillère en environnement au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec 19 h 20
7. Présentation du projet de bonification du parc-école de l'école Grande-Hermine et demande d'appui, avec Thomas Ouellon, membre du comité 19 h 50
8. Période d'information de la conseillère municipale 20 h 20
9. Période de questions et de commentaires du public 20 h 30
10. Discussion – Études complémentaires quant à l'incinérateur de Québec 20 h 45
11. Discussion – Saison estivale et aménagements pour les transports actifs 21 h
12. Période de suivi des projets en cours 21 h 10
 - Le Coup de pousses de Limoilou 2022
 - Limoil'Air
 - Les Particules
 - Sécurité routière et signalisation dans les ruelles du quartier
13. Période de suivi des résolutions et réponses obtenues 21 h 40
14. Période de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier 21h 45
 - Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville
 - Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
 - Comité cohabitation Port-Communauté
 - Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
 - Table de concertation Vélo des conseils de quartier
 - Table de concertation Mobilité des quartiers centraux
 - Table consultative des quartiers de la Canardière
 - Comité pour un quartier Stadacona bienveillant
 - Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou
15. Fonctionnement du conseil de quartier 22 h 15
 - Correspondances
 - Trésorerie
 - Paiements à venir
 - Formation des nouveaux administrateurs
16. Divers 22 h 25
 - ***
17. Levée de l'assemblée 22 h 30

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée et nomination à la présidence d'assemblée.

RÉSOLUTION 22-05-22 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E PRÉSIDENT.E D'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE JULIE BELLAVANCE, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de nommer Raymond Poirier président de l'assemblée du 18 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est ouverte à 19 h 05. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout des points :

- 12.5 : *Bac à jouets en libre-service*
- 12.6 : *Frigo-partage du Vieux-Limoilou*

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉ, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 18 mai, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Nomination des membres cooptés

RÉSOLUTION 22-05-23 CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES COOPTÉS

Considérant le bulletin de candidature déposé par Martin Claveau;

Considérant le bulletin de candidature déposé par Sébastien Lachance;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de nommer Martin Claveau et Sébastien Lachance administrateurs cooptés au sein du conseil d'administration, leur mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Élection des postes de dirigeants ou officiers

RÉSOLUTION 22-05-24 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E PRÉSIDENT.E D'ÉLECTION

SUR UNE PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou de nommer Sébastien Lachance président des élections des officiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Anne Pelletier rappelle les rôles des officiers du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 22-05-25 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E PRÉSIDENT.E DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Raymond Poirier président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-05-26 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN.E VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Julie Bellavance vice-présidente du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-05-27 CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Pascal Marier-Dionne secrétaire du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-05-28 CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE TRÉSORIERE DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Martin Claveau trésorier du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, son mandat prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des procès-verbaux du 16 mars et du 20 avril 2022, et prise d'acte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

RÉSOLUTION 22-05-29 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2022

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 16 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'adoption du procès-verbal du 20 avril 2022 est remise à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

6. Présentation d'un projet de déminéralisation dans le quartier Vieux-Limoilou
Par Cynthia Legault, conseillère en environnement au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec

Cynthia Legault, conseillère en environnement au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, prend la parole. Elle explique que la Ville a profité d'une subvention de près d'un million de dollars de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. C'est grâce à cette subvention, entre autres, qu'elle a pu développer dix projets pilotes innovants, dont deux ayant pour objectif de déminéraliser le Vieux-Limoilou, priorisé puisqu'il s'agit de l'un des cinq quartiers de Québec qui présente un faible indice de canopée.

Dans le Vieux-Limoilou, la Ville entend développer un plan de plantation novateur pour la 4^e Avenue et la 10^e Rue. C'est l'organisme LIEU qui l'a aidée à choisir les végétaux qui seront plantés dans des saillies de trottoirs plus larges, favorisant la sécurité des piétons. Il s'agit de végétaux résilients aux changements climatiques, dont la fleuraison est longue et l'entretien, facile. Le plan de plantation sera répété sur d'autres artères des quartiers centraux, permettant ainsi à la Ville de tester la durabilité de leurs aménagements.

La plateforme citoyenne qui a permis à la Ville de recueillir les suggestions des citoyens pour développer ses projets pilotes sera bientôt réouverte, et elle inclura cette fois les espaces qui sont à l'extérieur de l'emprise municipale. Des aménagements hors rue pourraient donc aussi voir le jour. Même les commerces pourront, dans la deuxième phase du programme de déminéralisation municipal, profiter du soutien nécessaire pour verdir leur terrain.

À une question de Sébastien Lachance, un collègue de Cynthia Legault répond que si d'autres rues du Vieux-Limoilou, qui manquent davantage de verdissage que la 4^e Avenue, par exemple, n'ont pas été retenues, c'est souvent parce qu'elles requiert plutôt une requalification complète. Notons que tous les projets qui ont un effet collectif, peu importe leur importance, pourront être analysés par la Ville.

À une question de Marjorie Ramirez, un conseiller en environnement répond que si la Ville ne peut pas retirer la souche d'un arbre coupé, elle plante, dans la plupart des cas, un nouvel arbre le plus près d'elle.

Les administrateurs saluent l'initiative de la Ville.

7. Présentation du projet de bonification du parc-école de l'école Grande-Hermine et demande d'appui, avec Thomas Ouellon, membre du comité

Sonia Doucet, directrice de l'école Grande-Hermine, ainsi que Thomas Ouellon, membre du comité du parc-école, présentent aux membres leur projet de bonification du terrain de l'école Grande-Hermine. Sonia Doucet mentionne que ce sont les nombreuses demandes d'inscription, jointes à la désinstallation prochaine des modulaires, qui ont donné l'idée à son équipe de réfléchir à l'avenir du parc-école.

Thomas Ouellon explique que son comité, composé de parents, d'élèves et de membres du personnel de l'école Grande-Hermine, aimerait profiter du programme d'aménagement des parcs-écoles de la Ville pour réaliser son projet qui pourrait coûter près de 325 000 \$. Le comité aimerait installer, sur le terrain de l'établissement, une butte multiusage, un terrain de soccer synthétique, une piste de course asphaltée, un module de lancer de ballon, un anneau de glace et des balançoires supplémentaires. Il souhaiterait, en outre, contrer les îlots de chaleur en y plantant différents végétaux et aménager un trottoir central au milieu de la cour. Des architectes paysagers ont aidé l'équipe à mettre au point son plan.

Avant de commencer les travaux, en 2023, le comité veut demander des soumissions, rechercher plus de financement et peaufiner le montage financier de son projet. Si l'équipe n'était pas en mesure de récolter la totalité de la somme dont elle a besoin pour mener à bien tous les travaux, elle prioriserait l'aménagement de la butte multifonction ainsi que du terrain de soccer synthétique. Notons que le projet, de toute manière, verra le jour.

Michael Gosselin pense que l'équipe de l'école Grande-Hermine devrait songer à verdir une partie de son stationnement.

L'équipe de l'école Grande-Hermine sollicite l'aide des membres du conseil de quartier, qui pourraient appuyer son projet. Raymond Poirier rédigera une lettre à cet effet. Julie Bellavance pense que le comité pourrait aussi demander l'appui du CIUSSS.

À la question d'une citoyenne, Sonia Doucet répond que le parc-école dispose déjà d'un potager.

8. Période d'information de la conseillère municipale

Jackie Smith prend la parole. Elle mentionne :

- Qu'elle a rencontré, à l'occasion des assises de l'UMQ, le ministre Benoit Charrette au sujet de la hausse de la norme sur le nickel. La conseillère a insisté sur la nécessité d'encadrer les grands pollueurs dans un contexte de changement des paradigmes, où la santé et l'environnement ne sont plus dissociables. Jackie Smith mentionne qu'elle n'a pas obtenu de réponse claire de la part du ministre. Elle explique, en outre, que le projet de règlement semble nuire à d'autres municipalités, auxquelles Québec pourrait s'associer pour manifester son désaccord.
- Qu'elle continue de faire part au conseil municipal des préoccupations des citoyens relativement à l'incinérateur, dont on ne connaît pas véritablement les impacts sur la santé humaine.
- Que la Ville, comme le gouvernement provincial, entend poursuivre la vision de la promenade Samuel-de Champlain.
- Que le choix entre la prolongation de l'autoroute Laurentienne ou l'aménagement d'un boulevard urbain n'a pas encore été fait. La conseillère se demande si l'artère sera arrimée au 3^e lien.
- Que ce sont 5000 logements qui seront construits aux abords du pôle Wilfrid-Hamel. La conseillère invite les membres du conseil à s'intéresser à la question. Pascal Marier-Dionne mentionne que la présentation auxquels les administrateurs ont assisté au sujet de l'avenir du pôle Wilfrid-Hamel les a laissés optimistes. À une question de Julie Bellavance, Jackie Smith répond qu'en modifiant un zonage, la Ville ne peut pas imposer un nombre de logements sociaux. Elle doit donc faire des choix politiques, accorder des permis de construction aux projets qui sont en lien avec sa vision. Michael Gosselin se désole que la vision puisse régler la question du stationnement, mais pas celle du logement.

- Que la Ville pourrait bientôt acquérir des ruelles. Dans ce contexte, certains projets de ruelles vertes resteront sur la glace cette année.
- Que la municipalité suit de près le dossier de l'immeuble dangereux situé sur la 8^e Rue.
- Que la Ville entend planter 11 600 arbres à Québec cette année.
- Que Machine de Cirque a lancé une campagne de financement sociocommunautaire pour sauver la façade de l'église Saint-Charles de Limoilou.
- Que le RTC augmentera ses tarifs cette année. Transition Québec a d'ailleurs lancé une pétition à ce sujet.

9. Période de questions et commentaires du public

À une question de Michael Gosselin, Jackie Smith répond que le nickel rejeté dans l'air peut, en effet, retomber sur le sol. Pascal Marier-Dionne ajoute, cela dit, que si les analyses au sol peuvent démontrer les impacts que pourrait avoir une hausse du nickel, elles restent imprécises quant à l'origine de ce qu'elles mettent en lumière. Les capteurs restent donc une excellente solution.

Martin Claveau mentionne que des nuages de poussière envahissent les rues du quartier, qui n'ont toujours pas été nettoyées. Plusieurs citoyens ne sortent pas leurs meubles de jardin tant la poussière est incommodante. Le trésorier se demande pourquoi la Ville n'emprunte pas sa stratégie de déneigement pour nettoyer les rues rapidement. Selon lui, le système de lumière hivernal pourrait peut-être être utile dans cette situation. Raymond Poirier pense que les citoyens ne devraient pas hésiter à communiquer avec le 3-1-1 pour faire part à la Ville de leur insatisfaction relativement au nettoyage des rues.

À la question d'un citoyen, qui se demande si la Ville entend interdire les gaz naturels, Jackie Smith lui répond que ce ne semble pas être dans ses projets.

Une carte interactive pourrait, dès l'année prochaine, permettre aux citoyens de savoir quand leur rue sera déneigée.

Une citoyenne s'inquiète de la circulation des autobus touristiques rouges, qui émettent de gros nuages de fumée noire.

Une citoyenne rappelle qu'avec les beaux jours viennent les automobilistes et les motocyclistes qui roulent beaucoup trop vite sur la 3^e Avenue, en direction de la 18^e Rue. Ces véhicules sont non seulement dangereux, mais aussi très bruyants. Martin Claveau pense que le fait qu'une partie de la 3^e Avenue sera fermée pour l'été pourrait régler le problème. Jackie Smith fera le suivi de cette préoccupation.

Les voisins de l'Espace 13/2 sont préoccupés par le début des rassemblements estivaux. Ils craignent que les activités organisées par le nouveau commerce soient aussi bruyantes que l'an dernier. Le groupe de citoyens se demande comment agir, considérant que la Ville ne semble pas être en mesure de faire respecter le règlement. Anne Pelletier mentionne que la municipalité suit le dossier de près. Elle explique toutefois que tant que le commerce n'a pas commis d'infraction, la Ville ne peut pas agir. Jackie Smith a, en outre, communiqué avec l'équipe de l'épicerie. Elle pense que les citoyens vivent de l'angoisse relativement aux annonces du commerce, qui gère difficilement la relation avec leur voisinage, mais qui ne mérite pas d'amende pour le moment.

Un citoyen craint que l'arbre mature planté devant chez lui soit indument coupé. Jackie Smith mentionne que la Ville ne permet pas la coupe des arbres qui sont en santé et dont le système racinaire ne menace pas les équipements municipaux. Elle se renseignera quant à la demande précise du citoyen pour lui fournir une réponse claire.

10. Discussion – Études complémentaires quant à l'incinérateur de Québec

Raymond Poirier présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 22-05-30 CONCERNANT LA PERTINENCE DE RÉALISER DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉMISSIONS DE L'INCINÉRATEUR DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la vive inquiétude des Limoulois et Limouloises quant à la qualité de l'air qu'ils respirent, exprimée depuis plus de 10 ans et documentée par plusieurs consultations, en lien avec les multiples sources d'émission de polluants : autoroutes, voisinage industriel et portuaire, incinérateur;

CONSIDÉRANT que l'incinérateur de Québec est placé dans une zone densément peuplée de la Capitale-Nationale qui, par ailleurs, est également un pôle de déplacements actifs fort;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place des mesures de contrôle afin de rendre conformes les concentrations de polluants à la source produits par l'incinérateur et que l'efficacité de ces mesures ne peut être validée qu'à travers un échantillonnage suffisamment représentatif des intrants et du fonctionnement de l'incinérateur à l'année;

CONSIDÉRANT que la conformité des émissions de l'incinérateur aux normes d'air ambiant ne peut être validée qu'en utilisant une méthodologie d'évaluation de la dispersion rigoureuse et robuste;

CONSIDÉRANT que diverses études ont été réalisées, depuis 10 ans, concernant l'incinérateur, notamment par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que, par la contribution de Patrick Ferland, chimiste et résident du quartier Maizerets, il appert que ces études produites par le MELCC (Brière, 2011 et 2015; Brière et Walsh, 2018) ne décriraient pas de façon représentative l'impact des émissions atmosphériques de l'incinérateur de Québec sur les quartiers limitrophes;

CONSIDÉRANT que, toujours selon M. Ferland, la méthodologie à appliquer pour les nouvelles études devrait tenir compte des meilleures pratiques d'échantillonnage et qu'elles permettent de cibler la contribution spécifique de l'incinérateur de Québec à la pollution ambiante sur la base de la signature chimique de ses émissions;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier appuie l'analyse minutieuse et précise réalisée par Patrick Ferland, et les recommandations qui en sont issues;

CONSIDÉRANT qu'une pétition citoyenne a cours, actuellement, en lien avec les failles identifiées dans les études du MELCC identifiées par Patrick Ferland, et cela en parallèle d'une mobilisation citoyenne soutenue dans le quartier en lien avec les impacts négatifs pouvant être associées à l'incinérateur de Québec;

CONSIDÉRANT que le BAPE a demandé à l'administration municipale, en janvier 2022, de bonifier ses approches d'évaluation quant aux rejets toxiques de l'incinérateur, ou encore en documentant les impacts à long terme de ces émanations pour les résidents et résidentes des quartiers de Limoilou;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DÉPLORE qu'après plus de 50 ans d'implantation dans un secteur densément peuplé, les autorités gouvernementales, à tous les niveaux, n'ont jamais jugé opportun d'entreprendre des études complètes et rigoureuses afin de connaître les impacts réels de l'incinérateur sur la qualité de l'air à Limoilou;

RELAIE aux autorités, à nouveau, les inquiétudes des résidents et résidentes du quartier quant à l'impact de la qualité de l'air sur leur santé et remarque l'absence de données ou d'informations claires et documentées de façon adéquate quant aux risques liés à l'exposition aux polluants atmosphériques;

DEMANDE à la Ville de Québec d'effectuer des représentations auprès du MELCC afin qu'il réponde aux critiques soulevées par ce scientifique-citoyen et que ce ministère entreprend, sans délais, de nouvelles études de la qualité de l'air plus rigoureuses;

SOUHAITE que la Ville de Québec se dote d'équipements permettant l'échantillonnage en continu à la sortie de l'incinérateur pour les éléments qui ne sont mesurés que lors des campagnes annuelles d'échantillonnage : Hg, NOx, PM2,5 et dioxydes et furanes.

DEMANDE à la Ville de Québec, à défaut de pouvoir fermer l'incinérateur à court ou moyen terme, de favoriser des actions visant la réduction à la source des intrants à l'incinérateur, de contribuer à réduire les taux d'émissions, comme, notamment, la bonification du programme de compostage communautaire qui est limité, actuellement, à 37 sites et agissant de façon complémentaire à la biométhanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal Marier-Dionne, représentant du conseil au Comité de vigilance de l'incinérateur, pense que les administrateurs devraient, au quatrième point, faire mention du fait que la méthode d'évaluation doit en être une de dispersion (concentrations au sol).

11. Discussion – Saison estivale et aménagements pour les transports actifs

Raymond Poirier présente une nouvelle résolution aux membres.

RÉSOLUTION 22-05-31 CONCERNANT LE MARQUAGE AU SOL ET LA SÉCURITISATION DES DÉPLACEMENTS ACTIFS AU PASSAGE DE LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT que la saison estivale, à Québec, débute généralement bien avant la mise en disponibilité du réseau cyclable, autant que la réfection et la préparation des éléments visuels ou physique qui la soutienne;

CONSIDÉRANT que ces éléments physiques ou visuels - peinture au sol, sas vélo, bollards et autres éléments - est, pour beaucoup d'artères et de parcours, le seul véritable rempart entre les usagers et usagères de la route en transports actifs ou les usagers et usagères de la route en transports motorisés;

CONSIDÉRANT que, dans le quartier Vieux-Limoilou, la cohabitation des modes de transport a été, dans le passé, identifiée comme l'un des grands enjeux du secteur, notamment dans le cadre de la consultation publique menée par le conseil de quartier en 2018 et 2019, et que ces problèmes n'ont pas, depuis, bénéficié d'ajustements d'importance qui rendraient caduques ces préoccupations;

CONSIDÉRANT que, pour le réseau cyclable, la saison va généralement du 1er mai au 31 octobre et que, de ce fait, la perte de sécurité pour les déplacements sur un mois ou plus représente une perte de sécurité sur une portion importante de la saison;

CONSIDÉRANT que le quartier Vieux-Limoilou est un quartier familial et que, de ce fait, une pluralité d'usagers et d'usagères - incluant des familles avec des jeunes enfants - utilisent les espaces dédiés aux transports actifs;

CONSIDÉRANT que l'absence prolongée de bollards sur une piste cyclable, ou les longs délais entourant le renouvellement de la peinture au sol, peuvent représenter un enjeu de sécurité bien réel pour ces clientèles;

CONSIDÉRANT que l'absence de bollards peut contribuer à la perception que la bande cyclable est toujours disponible pour fins de stationnement et ainsi complexifier et insécuriser l'usage de ces pistes pour les usagers et usagères des transports actifs;

CONSIDÉRANT que le nettoyage de portions d'artères qui ne sont utilisées qu'à des fins de stationnement a été réalisé en amont au nettoyage de portions d'artères munies de bandes cyclables, alors que le nettoyage des bandes cyclables a un effet bénéfique sur la sécurité des déplacements qui y sont réalisés, alors que celui-ci n'a pas d'incidence particulière quant à une fonction de stationnement;

CONSIDÉRANT que ces mesures sécuritaires ne représentent qu'un strict minimum en matière d'aménagement urbain et de cohabitation des modes de transport alors que, dans les faits, des mesures plus larges pourraient être nécessaires;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MICHAEL GOSSELIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DÉPLORE que, année après année, le renouvellement de la peinture au sol semble tarder, pouvant, selon les artères, être étiré jusqu'à la mi ou la fin juin;

DÉPLORE que pour 2022, l'installation de bollards sur la piste cyclable de la 8e Avenue n'ait toujours pas été effectuée alors que, de manière effective, la piste est, elle, utilisable et utilisée depuis avril dernier avec la fonte des neiges;

DÉPLORE ainsi un manque relatif d'agilité quant à la préparation et la réinstallation des aménagements sécuritaires liés au transports actif de la part de l'administration municipale, malgré un contexte où l'été se fait toujours plus hâtif, et malgré le fait que la même administration a su faire montre d'agilité en la matière pour d'autres types d'aménagements - notamment, les jeux d'eau;

SUGGÈRE que l'administration municipale revoit ses calendriers de charge afin de mettre en priorité la réalisation des aménagements liés aux transports actifs pour les étés à venir, en priorisant les quartiers ou secteurs où les déplacements piétons et cyclistes sont importants;

RECOMMANDE que les artères incluant des bandes cyclables soient nettoyées en priorité aux artères qui ne sont utilisées que pour fins de stationnement;

PROPOSE que l'administration municipale revoit les dates liées à l'ouverture de la saison cyclable afin de refléter plus adéquatement les réalités actuelles liées à la température, et ajuste en fonction de cette révision les dates liées au marquage au sol des pistes cyclables et passages piétonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karim Chahine propose d'ajouter, au deuxième point, les notions de peinture au sol, sas vélo et bollard.

12. Période de suivi des projets en cours en instance de dépôt

- Le Coup de pousses de Limoilou 2022

La deuxième édition du Coup de pousses de Limoilou aura lieu le 28 mai prochain. Les résidents du Vieux-Limoilou pourront profiter de l'occasion pour s'approvisionner en végétaux parfaits pour les petits terrains du quartier. L'organisme Craque-Bitume portera main forte à l'équipe et donnera des conseils aux citoyens désireux de verdir leur milieu de vie. Une activité de peinture sur pot de terre cuite sera aussi organisée pour les tout-petits.

- Limoil'Air

Le projet va bon train. L'installation des capteurs débutera le 24 mai prochain. Une première sélection des ménages qui en seront responsables a été faite. En juin, 75 capteurs pourraient être fonctionnels. Une nouvelle rencontre du comité aura lieu à la fin du mois de mai. Notons que tous les citoyens pourront accéder aux données récoltées par les capteurs en temps réel.

13. Les particules

C'est le 19 juin, de 10 h à 13 h, que le conseil de quartier, en collaboration avec l'artiste Wartin Pantois, tiendra, au gymnase du parc Ferland, l'événement *les Particules*, une activité de discussion citoyenne lors de laquelle les résidents du Vieux-Limoilou seront invités à bricoler leur représentation d'une particule d'air. Le collage ainsi réalisé sera exposé dans le quartier jusqu'au mois de décembre. L'œuvre pourra être réutilisée pour pérenniser l'imaginaire des résidents du Vieux-Limoilou en lien avec la qualité de l'air dans leur quartier.

- Sécurité routière et signalisation dans les ruelles du quartier

Les citoyens sont invités, le 6 juin prochain dès 19h, à participer à un atelier de réflexion en lien avec la cohabitation des modes de transport dans les ruelles du quartier. Un graphiste assistera le groupe en produisant une signalisation unique, une identité visuelle uniforme qui sera proposée à toutes les ruelles du quartier.

- Bac à jouets en libre-service

Anne Pelletier préparera un topo de la situation afin de faire avancer le dossier. Rappelons que le conseil de quartier souhaite mettre à la disposition des jeunes qui fréquentent le parc Ferland un bac à jouets en libre-service. Desjardins financera 50 % du projet qui n'a toutefois toujours pas été autorisé par la Ville malgré les quatre ans de travail des administrateurs du conseil.

- Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou

Le projet de Frigo-partage du conseil a finalement obtenu tout le financement nécessaire à sa réalisation. C'est une équipe de citoyens qui se chargera de l'entretenir.

14. Période de suivi des résolutions et réponses obtenues

À sa résolution portant sur le développement de la Zone d'innovation Littoral Est, la Ville a répondu au conseil de quartier qu'il serait bientôt convié à participer à une démarche de consultation.

15. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier

- Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

Le conseil n'est pas, pour le moment, représenté à ce comité. Il aimerait d'ailleurs savoir comment faire pour s'y joindre.

- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Marjorie Ramirez mentionne que le comité fait le suivi de toutes les nouvelles informations qu'il reçoit et qui portent sur la hausse de la norme sur le nickel. À ce sujet, il a d'ailleurs rédigé un mémoire puis une lettre au ministère de l'Environnement pour lui demander son soutien. Il a également demandé l'ajout de capteurs, notamment sur le territoire du Port.

- Comité cohabitation Port-Communauté

Une nouvelle rencontre aura lieu le 2 juin prochain.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Le comité assistera bientôt à une présentation du nouveau plan de mise en œuvre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Une nouvelle campagne d'échantillonnage aura bientôt lieu. Notons que la campagne de l'automne dernier avait démontré que l'un des fours avait présenté de forts dépassements, malgré qu'ils fonctionnent tous de la même façon.

- Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Une nouvelle rencontre de la Table aura lieu le mois prochain.

- Table de concertation Mobilité des quartiers centraux

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine. Le PPU Hamel-Laurentienne pourrait être au cœur des discussions.

- Table consultative des quartiers de la Canardière

C'est la municipalité qui a mis en place ce comité pour connaître l'avis des citoyens relativement à l'avenir des quartiers qui bordent le chemin de la Canardière. C'est Pascal Marier-Dionne qui représentera le conseil à ce comité, dont la première rencontre aura lieu la semaine prochaine.

- Comité pour un quartier Stadacona bienveillant

Sébastien Lachance explique que l'équipe du nouveau Lac-École de Stadacona souhaitait qu'un comité soit mis en place pour réfléchir à des manières de rendre le secteur plus accueillant. C'est dans ce contexte que des citoyens, organisateurs communautaires et autres représentants de groupes importants du quartier se sont rassemblés, le mois dernier. Devant la popularité du comité, l'équipe du Lab-École a décidé d'admettre presque exclusivement des citoyens à ses rencontres. Son premier mandat : formuler des souhaits pour le secteur Stadacona, déterminer les principaux enjeux à sa sécurité routière, mobiliser les citoyens et les sensibiliser.

- Comité de gestion de Rendez-vous Limoilou

Un sondage a été réalisé auprès de 600 personnes environ. Ce sondage a donné lieu à une vision intéressante de Limoilou. Selon Raymond Poirier, qui a pu consulter les résultats de l'enquête, les priorités du conseil de quartier seraient toujours bel et bien d'actualité. Notons que des actions découleront du processus de consultation du comité de gestion.

16. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondances

L'organisme *Espace d'initiative* aimerait obtenir l'appui des membres du conseil de quartier pour le développement de leur projet d'accompagnement en gestion de projet. Les administrateurs rédigeront une lettre d'appui au projet.

- Trésorerie

En mai, le solde du compte bancaire du conseil de quartier était d'environ 41 000 \$. Notons que la plus grande portion de cette somme est déjà réservée pour des projets en cours.

RÉSOLUTION 22-05-32 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR KARIM CHAHINE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Paiements à venir

Aucun suivi.

- Formation pour les nouveaux administrateurs

Une formation pour les nouveaux administrateurs aura lieu au mois de juin prochain.

17. Divers

Aucun suivi.

18. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 22h17.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire